

Code de l'environnement : transgression admise pour les uns,
tribunal correctionnel pour les autres.



Selon que vous serez puissant (Fédérations de pêcheurs) ou misérable (propriétaires d'étangs et de moulins), les jugements de cour vous rendront blanc ou noir.

Pour une 20aine de poissons banals morts repérés le 12/08/2021, une pelleteuse entre en action la semaine suivante pour sauver les moribonds. Puisqu'ils ont été payés aux pisciculteurs et empoisonnés, il convient de les sauver. Le fondement environnemental n'est pas avéré, mais passons sur ce petit détail.

Nous sommes profondément d'accord pour sauver toutes les espèces de la planète : l'ours blanc, le dauphin, l'abeille, la baleine, le thon rouge, le saumon et l'éléphant... mais quel est le prix de 20 poissons morts dans le Thouet moribond depuis la continuité écologique ?

La photo montre une mini pelle gratouillant un point litigieux qui n'aurait jamais été un entonnoir si le niveau d'eau avait été plus haut, sans la destruction des moulins en aval. Il faut accepter les conséquences hydrologiques des destructions d'ouvrages : les bras morts ont été définitivement tués par la doctrine. Pas la peine d'envoyer une mini-pelle dérisoire contre une idéologie.

Et derrière la pelle, on observe une mer verte de Jussie !
C'est ça le nouveau Thouet versus continuité écologique.

Ceci dit sur le plan piscicole aléatoire, qu'en est-il au plan administratif formel ?

Un dossier au titre de la loi sur l'eau a-t-il été déposé au préfet et instruit en 3 jours en août ? Avec un récépissé d'autorisation de travaux de la DDT ?

Ces multiples enjambements du code de l'environnement sont insupportables. Pour la même mini-pelle lancée dans l'eau par un riverain obligé par la loi à curer et entretenir ses berges, c'est une audition par l'OFB (n'écoutant rien lors de la prétendue « audition ») et qui transmet un rapport accablant au Procureur de la République. En général, le délinquant présumé est condamné par le tribunal correctionnel.

C'est ça, la continuité écologique dite apaisée.

Un article de presse de source inconnue titre « Thouet : un chenal creusé pour sauver les poissons ».

« Une 20aine de poissons morts ont été repérés jeudi 12 août 2021, flottant à la surface de la Tourdille, une boire du Thouet, située au Coudray-Macouard. La faute a un niveau d'eau très insuffisant. Les pêcheurs du secteur se sont rendus sur place et ont constaté une nouvelle fois les

Code de l'environnement : transgression admise pour les uns,
tribunal correctionnel pour les autres.

dégâts. Pour éviter l'hécatombe, une pelleuse a été dépêchée sur place en début de semaine pour creuser un chenal d'une trentaine de mètres de long afin de permettre la reconnexion de la boire à la rivière et aux poissons de rejoindre le lit mineur ».

Note OCE : le profil en long des boires et du Thouet était donc inconnu de ces spécialistes de la protection des cours d'eau et du milieu naturel si on en juge le porte mire, nonobstant les multiples études archivées financées par des fonds publics ?

lire aussi au sujet du Thouet::

[colère sur le Thouet](#)

[des programmes ambitieux portés par des ambitieux](#)

<https://continuite-ecologique.fr/continuite-ecologique-contestation-se-repand/>

[Tweet](#)